

L'Avis des élus de l'opposition du 30 Avril 2014 :

Un Compte rendu d'un Conseil Municipal reste factuel et sans opinion. C'est pourquoi, cette nouvelle chronique nous permettra de vous apporter, avec un peu plus de précision, notre regard sur les différents points abordés lors des séances du Conseil Municipal.

Le [3ème conseil municipal](#) s'est déroulé le mercredi 30 avril 2014.

Vous trouverez sur ce site le compte rendu factuel des décisions prises ainsi que les résultats des votes sur chaque dossier. Il est imprécis d'écrire « le conseil municipal adopte ». Nous devons être précis et retranscrire spontanément le résultat des votes.

Comme à notre habitude, nous allons expliquer notre position sur les différents points inscrits à l'ordre du jour.

Les votes « Pour » :

- Désignation du secrétaire de séance : une formalité à remplir systématiquement.
- Subventions à accorder aux associations du Fauga : ce point n'étant pas prioritaire, nous avons reconduit la situation précédente dans l'urgence de boucler un budget avant la fin du mois d'avril.
- Taux des impôts locaux : dans la mesure où ils n'ont pas été modifiés (une analyse fine, à notre sens, laisse apparaître une légère augmentation de la taxe d'habitation inhérente à la CAM), aucune raison de ne pas suivre.
- délégués à la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) : suite à une erreur de rédaction de la délibération lors du dernier conseil, ce point a été revu. Nous avons voté « pour » la dernière fois, nous n'avons pas dérogé au principe.

Les votes « Abstention » :

- Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs : nous nous sommes abstenus car les noms des membres élus et extérieurs nous ont été présentés au moment du vote (alors que la liste était établie depuis sans doute un certain temps : cette liste est a priori la même que celle de l'année précédente). Nous sommes favorables à une recherche constante de nouveaux commissaires extérieurs afin d'établir une réelle représentativité de la population dans cette instance. Elle a notamment pour fonction de garantir les bases des impôts locaux pour la commune au travers de la discussion sur les biens immobiliers de référence afin d'établir les bases et de surveiller les évolutions en matière de constructions locales. Il n'est pas forcément opportun d'y proposer les mêmes personnes tous les ans.
- Avenant au contrat de gestion du service assainissement : nous n'avons pas eu connaissance des conditions du premier contrat, ni incidemment celles de l'avenant. Il nous a été dit souvent dans cette soirée de demander les documents avant.

Les votes « Contre »

- Les dettes (budget communal et assainissement) : elles nous faisaient bondir avant les élections. L'endettement de la commune sur les dernières années est en perpétuelle évolution défavorable dans un contexte économique qui l'est tout autant. La commune a, en plus, contracté deux prêts en fin d'année 2013: 457 200 € pour le budget communal, 187 000 € pour le budget assainissement (contractés en novembre) pour une durée de 20 ans au taux très concurrentiel (!) de 4,5%. L'objet était de voter la confiance au maire en lui confiant la gestion de cette dette. Or, cette dernière augmente toujours et encore alors que les ressources venant de l'Etat vont se tarir et que le tarif d'entrée à la CAM se paie bien plus cher pour Le Fauga que pour les communes ayant adhéré à sa constitution (93 000 € de versement pour Le Fauga contre 50 000 € pour d'autres communes). Cette propension à ouvrir toujours plus d'emprunts pour couvrir les futures dépenses réduit d'autant les perspectives d'investissement pour le village. Il nous a été expliqué avec amusement qu'avec 400 000 € de trésorerie, le village n'était pas encore en procédure d'alerte. Certes, mais l'endettement du village apparaît comme structurel. Cette année, ces décisions pèsent pour 93 000 € d'intérêts d'emprunts à rembourser à partir du portefeuille des Faugatiens. Une somme identique est attribuée à la CAM. A notre sens, un bon gestionnaire devrait d'abord piloter finement ses dépenses et ses investissements avant de recourir à l'emprunt et à la dette. Ces deux éléments représentent les causes essentielles de la crise économique actuellement traversée.

- Les budgets primitifs 2014 : ils sont présentés, pour comparer l'évolution, avec les chiffres du budget primitif de 2013 et non du budget réalisé. En d'autres termes, il est donc impossible de mesurer correctement la pertinence des chiffres avancés puisque ceux fournis pour 2013 sont les prévisionnels et non ceux réellement constatés à la fin de l'exercice. Franchement, ce mode de fonctionnement est inadapté. Nous avons sollicité certains éclaircissements sur des lignes de dépenses. Des réponses orales nous ont été apportées mais nous n'avons eu accès à aucun document concret. En vérité, même si nous faisons partie de l'opposition, nous sommes tout de même des élus locaux. Il n'a échappé à personne, lors du discours d'investiture, les paroles du maire affirmant qu'il comptait sur tout le monde, y compris sur nous. Certes, nous avons bien été avertis de la tenue du conseil dans les

délais et les budgets primitifs de 2014 nous ont été fournis (sans les comptes administratifs de 2013). Mais c'est tout. Nous n'avons pas été conviés à une réunion préparatoire pour discuter du budget ou pour donner notre avis.

- Pas d'information non plus sur la composition des commissions municipales et la tenue de leur réunion.

- Aucune communication en conseil des noms des membres extérieurs de la commission communale d'action sociale. Nous avons découvert sa composition sur la délibération rédigée après la tenue du précédent conseil. Là aussi, aucune réelle représentativité de la population dans cette instance.

- Aucune possibilité de proposition si ce n'est pas prévu en adjonction de questions diverses à l'ordre du jour du conseil municipal.

Bref, nous avons voté « contre » au motif de notre non-implication, de la permanence du recours à la dette et des décisions de gestion auxquelles nous ne sommes pas du tout associés.

Au final, nous aurions souhaité vous parler projets, futur, orientations et budget inhérent. Or c'est impossible d'effectuer une restitution correcte puisque nous ne sommes pas impliqués. Pour l'instant, le conseil fonctionne comme une chambre de formalités où notre rôle se cantonne à lever le bras, s'il ne s'agit pas de glisser un papier dans une urne.

Il est donc acté dans le principe que si nous ne demandons rien, nous n'aurons rien. Faut-il poser une centaine de questions (autant que de lignes budgétaires) pour connaître le contenu de chacune d'elle ? Pourquoi aucun document explicite ne nous a été remis avant la réunion ?

En fin de séance :

- Nous avons questionné le maire sur la possibilité de discuter de certains points et sur la soumission de questions au conseil par voie postale. Sa réponse a été qu'il était préférable d'écrire. En fait nos rapports doivent devenir réglementaires.

- Nous avons aussi évoqué le simple problème de la fixation des dates du conseil municipal. Il apparaît que la majorité discute de son côté du choix de la date. Nous avons demandé notre association afin de rechercher le meilleur compromis. Il nous a été répondu par M. ISAIA et Mme BAGNERIS : les dates ont déjà beaucoup changé et c'est compliqué. Nous avons précisé qu'un changement de date importait peu. Il suffit à chacun de proposer ses disponibilités pour les prochains mois et de mettre en commun ces plannings pour arrêter les dates. Il nous a été répondu vaguement que c'était trop compliqué. Or, l'anticipation est indispensable à un bon fonctionnement. En somme, nous serons informés des dates des prochains conseils, juste dans le délai prévu légalement par les textes, pas plus. Pauvre de nous si nous avons prévu des vacances...

- En dernier point, nous avons voulu savoir pourquoi la maison des associations avait été refusée à notre association l'Avis du Fauga pour le 17 mai prochain. Nous avions prévu d'organiser une réunion d'information publique à l'intention des Faugatiens pour les aider à remplir leur déclaration d'impôts sur le revenu 2013 (informations générales, conseils particuliers). Cette réservation nous a été refusée oralement et par écrit au motif de la tenue du vide grenier à la même date. Or, renseignement pris auprès du Comité des fêtes, responsable de l'évènement, cette salle est libre. Seules les toilettes sont incluses dans le périmètre de l'organisation. Et bizarrement, après le conseil, il nous a été demandé « mais au moins, aviez-vous précisé pourquoi vous vouliez la salle ? ». Sauf à penser que notre association s'était soudainement orientée vers des expériences pyrotechniques, était-il opportun de considérer l'objet de la réunion avant la disponibilité de la salle?

- Samedi 17 mai au matin, nous nous sommes rendus à la salle de la maison des associations et nous avons constaté sa disponibilité.....

En conclusion, nous avons désormais acquis la conviction que nous faisons bien parti de l'opposition communale et que les velléités de cohésion de départ ont fait désormais place à un cloisonnement bien marqué des responsabilités.

Aussi, nous ne nous engagerons pas trop sur nos possibilités de restituer toutes les informations voulues par les Faugatiens nous ayant apporté leur soutien lors des dernières élections. En revanche, nous nous engageons à faire de notre mieux pour faire entendre nos idées – les vôtres. Comme nous serons obligés de formaliser toutes nos demandes, nous vous suggérons de nous adresser vos questions / propositions. Nous les soumettrons régulièrement lors des futures réunions et nous ferons en sorte d'obtenir des réponses explicites.

Bien à vous,

Nadine Dasque, Michèle Chauvot, Cyrille Mailhé